

Recrutement d'un.e animateur.rice

« Développement et syndicat » Haute-Garonne

I. CONTEXTE

La Confédération paysanne de Haute-Garonne et l'ADEAR 31 (Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural) œuvrent ensemble à la mise en place et à la défense d'alternatives pour une agriculture paysanne.

La Confédération paysanne est un syndicat agricole dont les objectifs sont la défense des paysans et la promotion d'une agriculture paysanne via :

- o Une représentation dans les instances politiques ;
- o La veille et la mobilisation sur des sujets d'actualité locaux ou plus globaux ;
- o L'information et la défense individuelle ou collective des adhérents.

Les projets de l'ADEAR 31 sont :

- o La promotion de l'agriculture paysanne ;
- o La formation des agriculteurs ;
- o L'accompagnement des agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques agricoles ;
- o La création de lien entre la société civile et le monde agricole ;
- o L'accompagnement à l'installation et à la transmission agricoles ;

L'ADEAR 31 fait partie du réseau régional (ARDEAR) et d'un réseau national (FADEAR). La Confédération paysanne est aussi organisée en réseau régional et national.

II. Missions ADEAR

L'animateur.trice aura en charge, sous la responsabilité directe du conseil d'administration de l'association pour le développement de l'emploi agricole et rural (équipe d'administrateurs paysans et de porteurs de projet), les missions suivantes :

1. Animation de la vie associative

- Organisation, animation et compte-rendu des Conseils d'Administration (CA) et Assemblées Générales (AG) de l'association ;
- Liens réguliers avec les paysans membres du CA ;
- Participation à la coordination régionale ;
- Circulation de l'information ;
- Gestion administrative et financière de la structure en lien avec les administrateurs ;
- Développement financier et partenarial.

2. Accompagnement des porteurs de projet agricole et accompagnement paysan

- Accueil, écoute, et orientation des porteurs de projets agricole ;
- Accompagnement individuel et collectif des porteurs de projets, selon la méthodologie et avec les outils développés par le réseau des ADEAR ;
- Organisation de cafés rencontre ;
- Mise en place et animation du réseau des paysans ressource et du réseau des savoir-faire paysan pour favoriser l'accompagnement des porteurs de projet ;
- Communication sur les dispositifs d'accompagnement (auprès des lycées agricoles, BPREA, chambre...).

3. Accompagnement à la transmission d'exploitation agricole

- Repérage et sensibilisation à la transmission agricole ;
- Mise en lien des porteurs de projets avec les cédants et accompagnement global de la transmission le cas échéant ;
- Organisation de cafés rencontre ;
- Accompagnement des cédants dans leur projet de transmission.

4. L'animation d'un dispositif d'accompagnement au changement de pratiques agricoles

- Organisation de formations techniques ;
- Animation de groupes d'échanges de pratiques entre agriculteurs ;
- Réalisation de diagnostics de fermes.

5. La structuration de démarches collectives ou individuelles contribuant au développement durable du monde agricole sur tous les thèmes envisageables

6. Organisation et suivi administratif de formations collectives (Vivéa)

7. La sensibilisation aux enjeux agricoles et la promotion de l'agriculture paysanne par

- l'animation sur le territoire sur le monde agricole et rural pour donner du sens et créer du lien entre citoyens : organisation de débats, la présence sur les événements locaux, etc ;
- la mise en place d'un réseau des savoir-faire paysan ;
- Communication et sensibilisation sur l'agriculture paysanne (auprès des lycées agricoles, BPREA, chambre...).

III. Missions Confédération Paysanne

1. L'animation de la vie syndicale

- Veille et diffusion de l'information syndicale et suivi de la représentation politique
- Travail avec des groupes de paysans sur des thématiques temporaires ou d'actualité : Animation de commissions interne, rédaction de compte rendu, rédaction de note d'information en fonction du thème abordé

2. L'accompagnement des activités syndicales

- Accompagnement des actions syndicales (organisation et médiatisation)
- Coordination de la dynamique syndicale sur le département

IV. PROFIL

- Formation supérieure de niveau Bac+4/+5 en agriculture ou développement rural ou expériences significatives en animation, développement agricole et rural
- Deux ans d'expérience sur un poste similaire seraient un plus
- Intérêt et motivation pour l'agriculture paysanne
- Méthodologie et ingénierie de projet
- Aptitude à travailler seul et en équipe
- Sens de l'autonomie, esprit d'initiative et capacité d'organisation
- Capacité d'animation de groupe
- Capacités d'analyse, de synthèse et de rédaction
- Maîtrise de la bureautique classique et des outils Internet

Seront fortement appréciées :

- Connaissance du milieu agricole
- Connaissance du milieu associatif : fonctionnement de la vie associative, développement et gestion de projets associatifs, recherche de financement

V. CONDITIONS

- CDD 8 mois (à un an) à 32h/semaine, évolution possible en CDI si financement du poste
- Salaire selon la convention collective de la Confédération Paysanne (2101.56 € bruts/mois)
- Indemnisation des déplacements à hauteur de 0,4 € / km
- Poste basé à Cazères
- Permis B et véhicule indispensable
- Disponibilités ponctuellement le soir
- Embauche fin février 2018

Envoyer lettre de motivation et CV par courriel uniquement à adear31@fadear.org.
Entretiens prévus la semaine du 19 et 26 février.